

Aides à domicile : imbroglio autour du montant de la « prime Covid »

Le gouvernement a décidé que les départements devaient prendre en charge cette prime. Certains ne veulent pas payer à la place de l'Etat.

Par Béatrice Jérôme

Publié le 25 juin 2020 à 11h30 - Mis à jour le 25 juin 2020 à 16h53 · Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

« Prime ou déprime ? », interroge Mélanie Abalzi. Aucune salariée « n'a déserté » pendant la crise du Covid-19, explique cette directrice de l'association Effik'ass, qui emploie 150 aides à domicile en Haute-Savoie. Toutes ont continué de prendre soin de personnes âgées fragiles. « Elles ont permis d'éviter des hospitalisations » dans un territoire touché de plein fouet par le virus.

Ne pas leur verser de prime « ne dirait rien d'autre que le mépris qu'on peut avoir de notre profession », prévient la jeune femme rongée par l'attente d'une annonce du conseil départemental de Haute-Savoie. « Aucune décision n'a été prise à ce stade », indique la collectivité.

Lire aussi | [La grande détresse des aides à domicile face à l'épidémie causée par le coronavirus](#)

Le 15 avril, Edouard Philippe avait déclaré souhaiter « une prime » Covid pour les personnels « des services à domicile du secteur médico-social ». Début mai, Matignon a tranché : la prime pour les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), qui comptent près de 400 000 salariés, sera prise en charge par les départements.

« Les services d'aide à domicile ne sont pas tarifés [financés] par l'Assurance-maladie, mais par les conseils départementaux. Le versement de la prime leur revient donc car cela fait partie intégrante de leur compétence », a d'ailleurs rappelé, le 16 juin, Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des solidarités et de la santé. L'argument se veut d'autant plus imparable que, de son côté, le gouvernement finance la prime pour les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) à hauteur de 1 500 euros dans les 40 départements les plus touchés par le Covid-19 et de 1 000 euros dans les autres.

« Inégalité de traitement » des salariés

« Le gouvernement aurait voulu que nous exigions des départements qu'ils versent une prime pour le secteur du domicile identique à celle de l'Etat pour les Ehpad », explique Pierre Monzani, directeur général de l'Assemblée des départements de France. Nous avons rappelé quelques principes de la décentralisation : chaque département est libre de « primer » comme bon lui semble le personnel. »

Résultat, le scénario départemental débouche sur des primes globalement inférieures à celle versée aux salariés des Ehpad et sur « une inégalité de traitement » des salariés sur le territoire, regrette Thierry d'Aboville, secrétaire général du réseau associatif de service à la personne ADMR.

La Meurthe-et-Moselle a ainsi prévu de débloquer 2,2 millions d'euros pour verser une prime de 1 500 euros aux aides à domicile. Mais c'est une exception. La prime sera de 1 000 euros en Charente-Maritime, en Essonne, en Ille-et-Vilaine, dans la Somme, l'Aube, la Mayenne ou le Puy-de-Dôme. Le Nord a fixé un barème à 514 euros assorti d'une revalorisation du tarif horaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Idem en Gironde : « Plutôt qu'une prime, nous augmentons le tarif de l'APA, et nous veillerons à ce que cette hausse soit répercutée sur le bulletin de paie des salariés », explique Jean-Luc Gleyze, président (PS) du département. En Dordogne, la prime sera de 500 euros, et de 200 euros dans la Vienne.

A Paris, dans les Yvelines ou encore le Bas-Rhin, si une prime est envisagée, son montant n'est pas arrêté. Les Deux-Sèvres se donnent le temps de la réflexion. Aucune prime, en revanche, n'est à l'ordre du jour en Corrèze. « *Je suis pour cette prime mais fermement opposé à la payer à la place de l'Etat !* », réagit le président (LR) du conseil départemental, Pascal Coste. « *Que l'Etat finance la prime qu'il a annoncée* », estiment les Hauts-de-Seine, le Vaucluse, le Maine-et-Loire, la Saône-et-Loire. « *Si l'Etat veut une prime de même niveau sur tout le territoire, il a une solution simple : la financer* », rappelle Dominique Bussereau, président de la Charente-Maritime et président de l'Assemblée des départements de France.

« A un moment donné, ça suffit ! »

Les fédérations d'employeurs des SAAD avaient demandé, par courrier à Edouard Philippe, que la prime soit supportée par la Sécurité sociale. « *Il aurait été de bon aloi que l'Etat et les départements partagent la charge de la prime pour que son montant soit équivalent à celui versé aux personnels Ehpad* », regrette Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées.

Députée, la profession s'en prend davantage au gouvernement qu'aux départements. « *Quand Edouard Philippe pense mettre les départements sous pression, ce sont les aides à domicile qu'il envoie dans un corner, fulmine Guillaume Quercy, président de l'Union nationale de l'aide à domicile (UNA). Cela fait dix ans qu'à cause des bisbilles entre Etat et départements, on écrase les rémunérations des aides à domicile. A un moment donné, ça suffit !* »

Lire aussi | [Aide à domicile : « les caractéristiques de ces emplois font qu'ils ne sont pas à temps partiel mais plutôt payés à temps partiel »](#)

L'imbroglie autour « *de cette prime démontre une fois de plus que notre métier est dans un système kafkaïen, déplore Hugues Vidor, directeur général d'Adédom, une autre fédération patronale. L'Etat prend des décisions au niveau national dont la mise en œuvre dépend de la volonté et des moyens des collectivités locales ! Cela dysfonctionne totalement !* »

La plupart des départements pourraient toutefois décider de verser une prime pour des raisons tactiques. Matignon programme pour fin 2020 un projet de loi sur la perte d'autonomie qui vise à moderniser les règles du jeu entre l'Etat et les conseils départementaux. Les présidents de département veulent saisir cette occasion pour obtenir de nouvelles prérogatives dans le champ du grand âge. « *Plutôt qu'une prime symbolique, notre enjeu est la revalorisation des métiers du domicile* », rappelle Frédéric Bierry, patron du Bas-Rhin et président de la commission solidarités des affaires sociales de l'ADF.

En revanche, ni le gouvernement ni les départements ne prévoient une « prime Covid » pour les aides à domicile directement employées par une personne âgée dépendante, et donc non salariées d'un SAAD. On estime leur nombre à plus de 200 000 personnes. La Fédération du service aux particuliers a demandé qu'un crédit d'impôt leur soit accordé. Bercy n'a pas donné suite.